

Protéger vos loyers, y avez-vous pensé ?



tournam - www.tournant.com Crédits photos : istock - Fotolia



GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

Vous pouvez nous rendre visite au 95 Bd Basly
BP 333 - 62334 LENS CEDEX

Ou nous joindre par téléphone au **03 21 42 42 61**
Fax : 03 21 28 04 15 ou par mail à l'adresse suivante :
lensimmobilier@lensimmobilier.com

www.lensimmobilier.com

GESTION DE COPROPRIÉTÉ

GESTION LOCATIVE - LOCATION - VENTE

TRANSACTION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE



Un locataire qui ne **paye pas**, ça n'arrive pas qu'aux autres !

Avec la crise, la garantie loyers impayés devient presque une évidence pour les propriétaires d'un ou plusieurs logements destinés à la location. Cette assurance, l'une des meilleures sur le marché aujourd'hui, vous permet de percevoir régulièrement vos loyers et de sécuriser votre investissement immobilier en toute sérénité.



Des revenus **sécurisés à 100%***

- Un locataire, que nous avons choisi pour vous, ne paye pas ses loyers ?
L'assurance prend en charge les loyers, charges, taxes et indemnités d'occupation fixées par le tribunal, jusqu'à son départ des lieux.
- Pour vous, aucun délai de carence.
Vous percevez votre indemnisation le trimestre suivant le premier impayé, puis chaque trimestre avec votre compte de gérance.
- Vous êtes contraint d'expulser un locataire indélicat ?
Vous bénéficiez d'une prise en charge par l'assurance des frais de procédure ainsi que des frais éventuels liés aux démarches engagées (expulsion, déménagement du mobilier au garde-meubles).
- Votre logement est dégradé ? Les travaux de remise en état des lieux sont pris en charge par l'assurance, sous déduction d'une vétusté (hors logements meublés).

Vous (r)assurer à moindre coût

La garantie des loyers impayés est intégralement déductible de vos revenus fonciers.

Alors, pourquoi s'en priver ?

